

Si cette Règle de sagesse en même temps que de bonté est suivie, on ne verra plus imposer rigoureusement une aussi longue préparation et action de grâces à un paysan, à un ouvrier, et à un homme de condition libérale ; à une servante qui doit être rentrée de bonne heure pour son service, et à une dame, maîtresse de son temps. On n'exigera plus autant de méditation avant et après



JE SUIS LE PAIN DE VIE.

d'une personne ignorante que d'une personne cultivée qui peut s'aider de lectures instructives ; on comprendra qu'une femme qui a un mari à servir avant son départ pour le travail, ou une mère qui doit préparer ses enfants pour la classe matinale, abrègent leur préparation et leur action de grâces pour satisfaire à leur devoir domestique ; on admettra que de pieuses ouvrières obligées d'être de grand matin à l'atelier et qui ont avancé leur lever pour communier, réduisent au strict minimum les instants qu'elles y peuvent consacrer. On n'exigera pas non plus le même recueillement profond et prolongé des enfants et des grandes personnes, des gens du monde et des religieuses. Mettant chaque chose à sa place légitime, se souvenant que le fruit essentiel de la communion l'emporte de beaucoup en importance sur les fruits secondaires, et que seule la disposition de l'état de grâce avec une pieuse intention suffit à le procurer ; que, d'ailleurs, ces fruits secondaires sont toujours produits dans une mesure en quiconque communie avec cette intention ; quand on ne pourra pas obtenir le mieux, on se contentera du

me  
qu  
pie  
se  
s'i  
  
réc  
me  
du  
l'a  
de  
grâ  
fai  
dé  
rer  
res  
les  
ont  
lar  
ils  
Sei  
all  
ils  
en  
cat  
J  
d'a  
jan  
pli  
cre  
" c  
int  
le c  
sac  
Cœ  
l'E  
ran  
le s